

Programmes européens 2014-2020

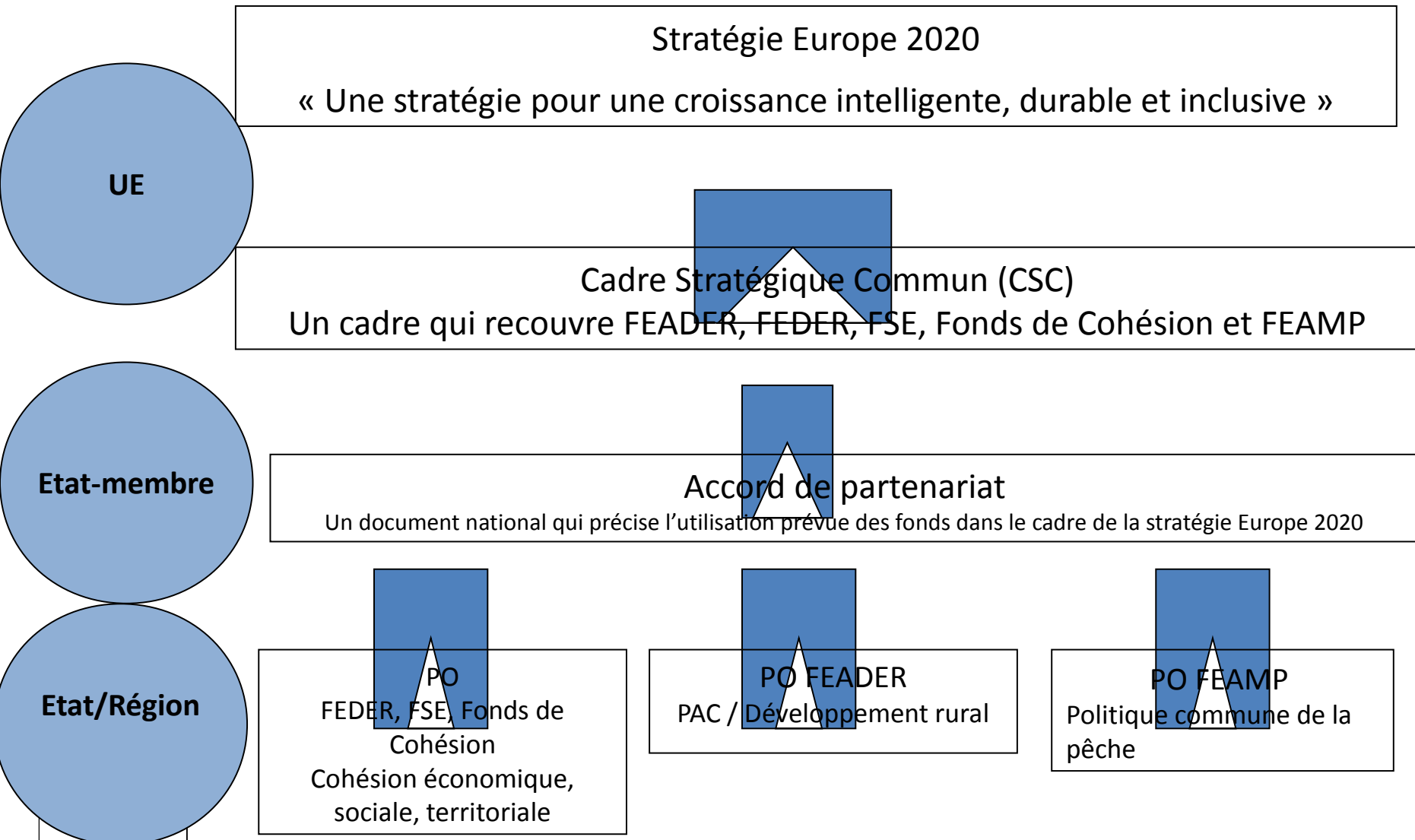
PQA

Mardi 4 Novembre 2014

1/ Contexte UE et national

- ✓ **Publication des règlements le 17/12/2013**
- ✓ **Transmission de l'Accord de Partenariat France le 31/12/2013**
- ✓ **Transmission du PO FEDER-FSE Aquitaine et du PDR Aquitaine fin mars-début avril 2014**

1/ Contexte UE



1/ Contexte UE

Les conditionnalités

La Commission introduit 3 nouvelles formes de conditionnalité à la mise en œuvre des fonds:

- **Conditionnalité macro-économique, liée au respect du Pacte de stabilité et de croissance**
- **Conditionnalité ex-ante, liée aux pré-conditions nécessaires à la bonne utilisation des fonds pour chacune des priorités retenues (par exemple, transposition de directives) dont une stratégie de spécialisation intelligente « smart specialisation »**
- **Conditionnalité ex-post, liée à l'atteinte de résultats (orientation vers la performance)**



Concentration sur un menu de 11 objectifs thématiques, alignés sur la stratégie UE2020 « Croissance inclusive, intelligente et durable »

1. **Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation**
 2. **Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité**
 3. **Renforcer la compétitivité des PME**
 4. **Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs**
 5. **Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques**
 6. **Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources**
 7. **Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles**
 8. **Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre**
 9. **Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté**
 10. **Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie**
- Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique**

1/ Contexte UE

Renforcement des exigences de concentration thématique

Pour le FEDER:

- **obligation de concentrer 80% du FEDER sur les 4 objectifs thématiques : 1) la recherche et l'innovation, 2) la compétitivité des PME, 3) les TIC, et 4) la transition vers une économie à faibles émissions de carbone**
- **dont 20% au moins sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone (4)**

Pour le FSE:

- **obligation de consacrer au moins 20% des fonds alloués à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté.**
- **Pour le reste, obligation (au niveau de chaque PO) de concentrer 80% du FSE sur 4 priorités d'investissements à choisir parmi les 18 prévus**



Au niveau national : l'Accord de Partenariat

-1/ Une réflexion interministérielle

Mise en place d'un comité inter-fonds s'appuyant sur des groupes inter-fonds

2/ Lancement du processus : la réalisation des DTS dans les Régions

3/ La concertation nationale : via l'Instance Nationale de Préparation de l'Accord de Partenariat (INPAP), soixantaine de membres extraits du Partenariat national, 4 collèges: l'Etat, les collectivités, les partenaires sociaux, la société civile et les acteurs économiques.

4/ Co-construction avec les programmes

Concertation approfondie avec les autorités de gestion des programmes européens pour une co-construction de l'accord de partenariat et des programmes

1/ Contexte national

Architecture de gestion 2014-2020

↳ **Loi MAPTAM du 28 janvier 2014**

↳ **Transfert de compétences différent selon les fonds**

FEDER : les conseils régionaux deviennent Autorité de gestion

FSE : un PO national dont la DGEFP est Autorité de gestion sur les compétences Emploi de l'Etat et Inclusion des Conseils généraux, des PO régionaux dont les Conseils régionaux seront Autorité de gestion sur la compétence Formation Professionnelle.

FEADER : des PDR régionaux gérés par les Conseils régionaux dans un cadre national partenarial Etat-Région

↳ **FEAMP** : un PO national géré par l'Etat et des Subventions Globales en région gérées par les Conseils régionaux

2 / Contexte régional

↳ Méthode de construction du PO

Base de travail : les groupes identifiées lors du DTS = Stratégie UE 2020

- Approche par l'économie => un environnement économique plus compétitif et innovant

- Approche par l'environnement = > Une économie et une société plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique.

- Approche par le social => une plus grande employabilité et d'une plus forte cohésion sociale et territoriale



↳ Méthode de construction du PO

Division en sous-groupes : R&D et I, Entreprises-PME, Energie-Ressources durables-Climat , Transports durables, TIC, Education-Formation, Emploi-Insertion, Inclusion-Discrimination

Principe de base : l'inter-fonds (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP)

Thèmes transversaux des groupes et sous-groupes : Innovation et Numérique

+ un groupe transversal sur les conditions de mise en œuvre du PO

+ Elaboration de la Smart Specialisation (conditionnalité ex-ante des

Accompagnement par des prestataires externes :

- **rédaction-animation construction Po**

- **Évaluation ex-ante/ évaluation environnementale stratégique**



↳ l'implication du partenariat

Le partenariat du PO – (art 5-Projet Rg) : ...pour chaque PO, un État membre organise un partenariat avec les partenaires suivants:

(a) les autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes;

(b) les partenaires économiques et sociaux,

(c) les organismes représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination.

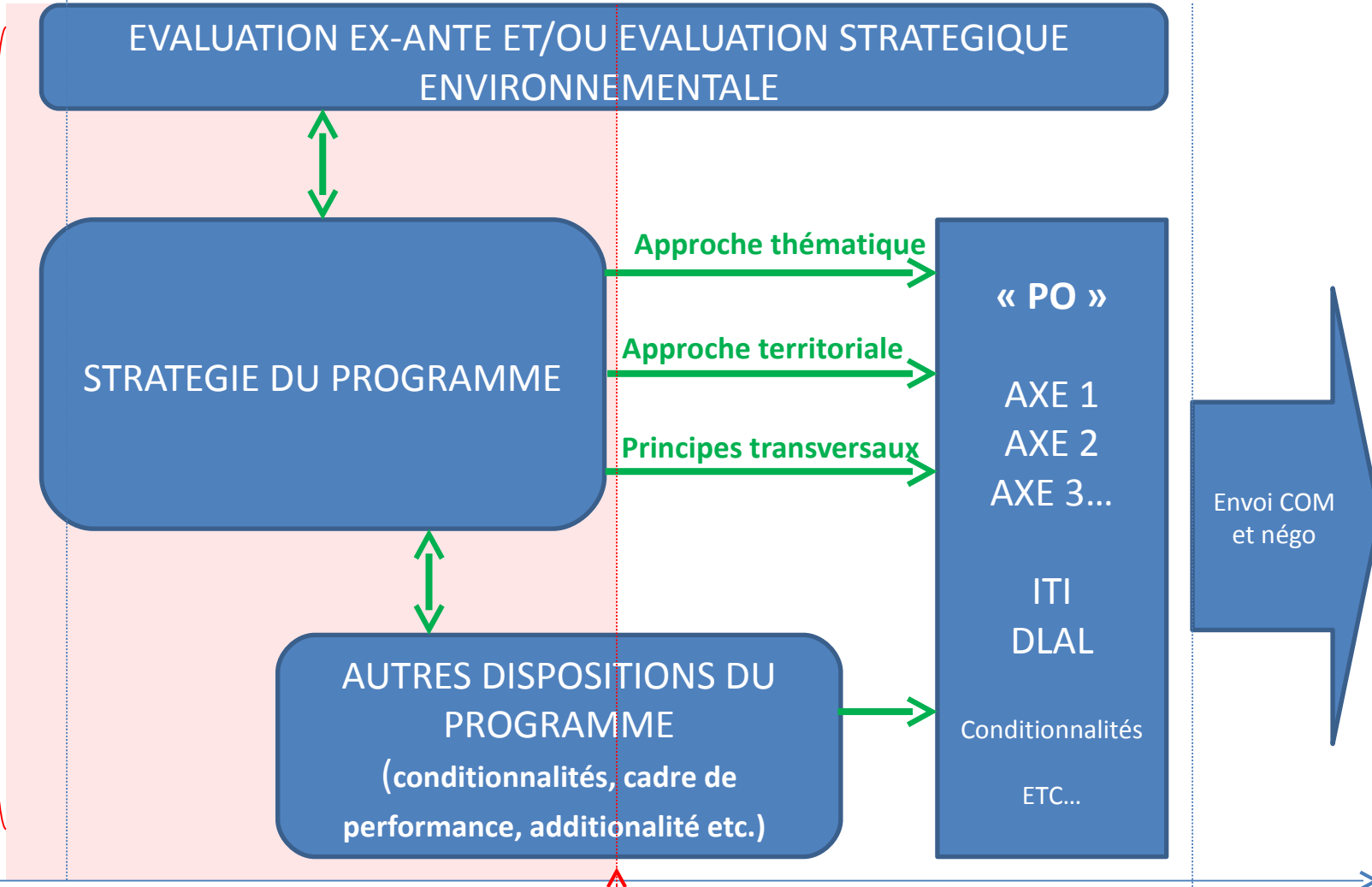
Conformément à la méthode de gouvernance à plusieurs niveaux, les États membres impliquent les partenaires dans l'élaboration, ainsi que dans la préparation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes. Les partenaires participent aux comités de suivi pour les



2 / Contexte régional



A
P
P
R
O
C
H
E
P
A
R
T
E
N
A
R
I
A
L
E





La politique de cohésion 2007-2013 en Aquitaine pour rappel

Feder : 392 millions d' €

- **Axe 1. Économie de la connaissance – 175 millions €.** *Gestion Conseil Régional d'Aquitaine*
- **Axe 2. Technologies de l'information et de la communication – 45 millions €.** **Gestion Etat**
- **Axe 3. Potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine – 114 millions €.** **Gestion Etat**
- **Axe 4. Développer durablement les territoires spécifiques – 47 millions €.** **Gestion Etat**
- **Axe 5. Assistance technique – 11 millions €.**

FSE : 188 millions d' €, dont en subvention globale :

- **59 millions € gérés par le CRA dont 20,4 millions € pour les salariés en entreprises et les apprentis en CFA; 26 millions € pour les demandeurs d'emplois, 8,7 millions € pour la mobilité et 600 000 € pour la formation des détenus.**

17 millions € gérés par les CG, pour l'accompagnement des politiques d'insertion (mesure 3.1.3).



Montants financiers : 373 millions de FEDER + 77 millions de FSE
+10,1MIEJ

FEDER	373 millions	
Au moins 80% sur 4 priorités :		
- recherche innovation		Dont au moins 20 % sur transition écologique =
- TIC		
- PME	288 millions	72 millions
- Transition écologique et énergétique		
Les 20 % restants	72 millions d'euros	Dont 5 % minimum pour l'urbain = 19 millions
Assistance technique	13 millions d'euros	
FSE	77 millions d'euros	+ 10,1M€ IEJ
Dont assistance technique	2,7 millions d'euros	



Rappel des étapes du Calendrier

- Travaux de concertation entre mars et juin 2013 (324 structures, 290 contributions)

=> Installation du comité partenarial le 14 juin 2013 et envoi VO le 02/07: orientations stratégiques issues des groupes de travail avec les partenaires

- Rédaction et envoi de la V1 le 11/10/13 sur base des propositions de la Région / Comité partenarial du 04/10/2013 au préalable pour sa validation/ Bilatérales CE le 18/10/2013

- Rédaction et envoi V2 le 24/01/2013 en tenant compte des 1ères remarques CE/ Comité partenarial du 15/01/2014 au préalable pour sa validation/ Bilatérales CE le 31/01/2014

- Rédaction et envoi V3 le 05/03/2013 en tenant compte des 2nds remarques CE/ Consultation écrite du comité partenarial 14-24/03/2014 /Bilatérales CE le 13/03/2014 et envoi à la Commission européenne : 31/03/2014



Architecture du Programme FEDER-FSE envoyé à la CE:

- **Axe 1 (FEDER) Recherche/innovation, compétitivité des PME - 159 M€**
- **Axe 2 (FSE) Renforcement des compétences, formation professionnelle et emploi - 84 M€ dont IEJ (10,1M€)**
- **Axe 3 (FEDER) TIC - 57 M€**
- **Axe 4 (FEDER) Transition écologique et énergétique - 125 M€**
- **Axe 5 (FEDER) Développement urbain intégré – 19 M€**
- **Axe 6 et 7 Assistance technique FEDER/FSE – 15 M€**

Total : 460 M€



Axe 1 : Recherche / Innovation et PME (FEDER)

=> Dotation FEDER : 159M€ => Une priorité régionale

OT1 : 108 M€ et OT3 : 51M€

- **Recherche/développement sur 11 thématiques : atout pour la « spécialisation intelligente » de l'Aquitaine**
- **Renforcer la performance économique des filières**
- **PME : Faciliter leurs projets d'innovation et de modernisation / Eligibilité de toutes les PME (tertiaire par ex)**
- **Soutenir la création et la transmission d'entreprises**
- **Diffuser la culture de l'innovation, de l'entrepreneuriat**



Les 11 thématiques issues de la démarche de « spécialisation intelligente »

Innovation technologique:

- **Chimie et industrialisation des matériaux**
- **Mobilisation de la biomasse et bio-raffineries pour l'industrie**
- **Systemes lasers, photonique et imagerie**
- **Agriculture de précision et éco-efficience agroalimentaire**
- **Eco-construction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment**
- **Géosciences, métrologie/monitoring (gestion durable des ressources naturelles)**
- **Logiciels embarqués et objets connectés**

Innovation sociale:

- **Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé**



Parcours de soin intégré et techniques d'assistance au patient

Mobilité propre et intelligente



Axe 2 : Renforcement des compétences, formation tout au au long de la vie

=> Dotation FSE: 74,21M€ + IEJ 10,1M€

Maintien des 4 priorités proposées dans la V1 :

✓ **Formation tout au long de la vie (conformément accord DGEFP-ARF) :**

- **Formation, Orientation, Apprentissage => Adaptation des compétences aux besoins des entreprises et des territoires**

- **Accompagnement des publics demandeurs d'emplois**

✓ **Activités indépendantes et création d'entreprises**

✓ **Economie sociale et solidaire /Innovation sociale**

✓ **Réussite et insertion professionnelle des étudiants**

3 / Le PO FEDER-FSE

Axe 3 : TIC

⇒ **Dotation FEDER : 57M€**

- **Infrastructures THD : Concentration du FEDER sur des « plaques » impactant un nombre significatif d'entreprises et d'établissements publics : éducation, santé, formation, insertion**
- **Appropriation des technologies numériques par les entreprises**
- **Services numériques innovants**
- **Accès aux e-services publics, e-inclusion, e-santé...**

3 / Le PO FEDER-FSE

Axe 4 : Transition écologique et énergétique

=> Dotation FEDER: 125M€

OT 4 : 72,3M€ OT5 : 29,5M€ OT6 : 23,5M€

- **Concentration sur la transition énergétique** : recours aux énergies renouvelables/efficacité énergétique, y compris dans les entreprises, efficacité énergétique dans les infrastructures publiques et le logement + mobilité multimodale durable (dont urbaine)
- **Adaptation au changement climatique/Réduire la vulnérabilité des populations**
- **Biodiversité, continuités écologiques**
- **Opérations qualitatives dans le secteur l'eau**

Patrimoine naturel et culturel (Lascaux IV)



• **OT 4 - Transition énergétique**

- Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de biomasse , de la géothermie et des ressources marines
- Réduire l'intensité énergétique des entreprises
- Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement



- **Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de biomasse , de géothermie et des ressources marines**
 - **Etudes de potentiel et des gisements territoriaux et sectoriels**
 - **Production d'énergies renouvelables:**
 - **Bois énergie,**
 - **Méthanisation,**
 - **Géothermie,**
 - **Energies marines.**
 - **Création d'unités de granulation et de plateformes bois-énergie**
 - **Projets innovants en matière de stockage d'énergie**



- **Réduire l'intensité énergétique des entreprises**
 - **Amélioration énergétique des procédés industriels et notamment la récupération de chaleur fatale,**
 - **Technologies et process innovants permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique,**
 - **Solutions technologiques pour l'optimisation des consommations d'énergie,**
 - **Accompagnement des entreprises en faveur de la maîtrise de l'énergie (audits énergétiques, études,...)**



Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

- **Etudes et travaux d'amélioration de la performance énergétique du parc existant des logements publics et privés**
 - ⇒ **Niveau de performances définis**
- **Rénovation exemplaire de bâtiments publics tertiaires :**
 - ⇒ **niveau de performance équivalente au label BBC Effinergie Rénovation**
- **Bâtiments démonstrateurs intégrant des systèmes constructifs innovants au bois**
- **Opérations d'animation et ingénierie financière pour le parc privé et logements communaux.**

3 / Le PO FEDER-FSE

Axe 5 : Axe Développement urbain intégré

=> Dotation FEDER: 19M€ (5 %, conforme règlement)

- **Priorité aux quartiers de la future politique de la ville (*loi en préparation*)**
- **Repenser une ville durable : espaces, habitat, modes de déplacement, offre de services, activités économiques...**
- **Améliorer les conditions de vie des populations fragiles**
- **Accord ARF-LAMY respecté : 10% FEDER-FSE = 45M€ dont**
 - **19M€ Axe 5**
 - **Et fléchage indicatif pour 26M€ sur certains domaines : 4M€ OT2, 3M€ OT3, 12M€ OT4 et 7M€ sur axe 2 FSE**



Changements proposés par la Commission avec
conséquences pour le PO 2014-2020

- **Atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, à savoir une croissance intelligente, durable et inclusive**
- **Mettre l'accent sur les résultats – réserve de performance**
- **Maximiser l'impact de l'aide européenne – recherche de l'effet levier dans le choix effectué dans la rédaction du PO**